

*Extrait du registre  
des délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 25 novembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

**Étaient présents** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mmes Bouclier, Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Siquot

**Ont donné pouvoir** : M. Gascouin à M. Maheu, Mme Lemeray à Mme Desquesne et Mme Rolland à Mme Roelandt

**Excusée** : /

**Absents** : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20191125-19\_01819-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2019  
Date de réception préfecture : 02/12/2019

<b>Nombre de délégués</b> : - en exercice : 33 - présents : 27 - votants : 30	<b>N° 17 / 8-1-9</b> Date de la convocation : 19 novembre 2019 Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2019 Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Collibeaux	<b>Objet : Centre aquatique de Condé-en-Normandie – Convention d'accès 2019-2020 – Collège René Cassin</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu Mme le Maire qui expose que la convention concerne la mise à disposition du centre aquatique au collège «René Cassin» d'Athis-Val-de-Rouvre pour la pratique d'une activité aquatique structurée et encadrée. Elle définit notamment les créneaux attribués et le coût afférent, les conditions d'accès des pratiquants et les règles de surveillance et de sécurité.

La convention est établie pour l'année scolaire 2019-2020 et prévoit une participation du Conseil Départemental de l'Orne de 107 € par séance soit 1 498 € au total.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'accès 2019-2020 entre la commune, le Conseil Départemental de l'Orne et le collège «René Cassin» d'Athis-Val-de-Rouvre,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 27 novembre 2019

Le Maire,  
V. DESQUESNE

